

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 1/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	: Acétylène AAS27 (dissous)
N° FDS	: 001GIS
Autres moyens d'identification	: Acétylène
	N° CAS : 74-86-2
	N° CE : 200-816-9
	N° Index : 601-015-00-0
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457406-36
Formule chimique	: C2H2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	: Utilisations industrielles et professionnelles. Faire une analyse des risques avant utilisation. Gaz de test ou d'étalonnage. Réaction chimique/synthèse. Utilisation en laboratoire. Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .
Utilisations déconseillées	: Utilisation grand public. Les utilisations autres que celles répertoriées ci-dessus ne sont pas prises en charge. Contactez votre fournisseur pour plus d'informations sur les autres utilisations.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Air Liquide France Industrie
10 Av. Aristide Briand
FR- 92220 BAGNEUX
FRANCE
T +33 8 25 88 79 13
Fds.GIS@airliquide.com - www.airliquide.com

Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : France: ORFILA: +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

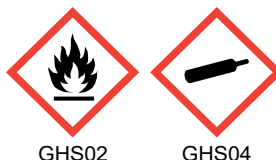
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques	Gaz inflammables, catégorie 1A, gaz chimiquement instable A	H220;H230
	Gaz sous pression : Gaz dissous	H280

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 2/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H220 - Gaz extrêmement inflammable. H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H230 - Peut exploser même en l'absence d'air.
Conseils de prudence (CLP)	
- Prévention	: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Intervention	: P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
- Stockage	: P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
information complémentaire	: A fin d'élimination, faire reprendre la bouteille de gaz par le fournisseur, exclusivement. La bouteille contient une matière poreuse qui peut contenir des fibres d'amiante et qui est saturée d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).

2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration.
Ces concentrations élevées sont dans la zone d'inflammabilité.
La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétylène	N° CAS: 74-86-2 N° CE: 200-816-9 N° Index: 601-015-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457406-36	100	Flam. Gas 1A - Chem. Unst. Gas A, H220;H230 Press. Gas (Diss.), H280

Pour des raisons de sécurité, l'acétylène est dissous dans l'acétone (Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3). Les vapeurs de solvant sont extraites en tant qu'impuretés lorsque l'acétylène est extrait de l'emballage. La concentration des vapeurs est inférieure aux concentrations limites pour justifier un changement du classement de l'acétylène.

La bouteille est remplie d'une matière poreuse qui dans certains cas contient des fibres d'amiante. L'amiante figure sur la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et fait l'objet de restrictions d'utilisation (annexe XVII de REACH). Les fibres d'amiante sont enfermées dans la matière poreuse et il n'y a pas d'exposition dans les conditions normales d'utilisation. Voir la section 13 pour l'élimination de ces bouteilles.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges Non déterminé.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Inhalation	: Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime cesse de respirer, ne respire plus.
- contact avec la peau	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- contact avec les yeux	: Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion	: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 3/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.
Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
Arrêter la source de gaz est la méthode de contrôle préférée.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des canalisations et récipients.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .
Si possible, arrêter le débit gazeux.
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux.
Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes : Agir selon le plan d'urgence local.
Essayer d'arrêter la fuite.
Évacuer la zone.
Éliminer les sources d'inflammation.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Se maintenir en amont du vent.
Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle
- Pour les secouristes : Contrôler la concentration du produit rejeté.
Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives.
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
Voir la section 5.3 de la FDS pour plus d'informations.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 4/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Sécurité lors de l'utilisation du produit
- : Ne pas respirer le gaz.
Eviter de mettre à l'air le produit.
Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.
Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.
Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.
Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX).
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).
N'utiliser que des outils anti-étincelles.
Veiller à ce que l'équipement soit correctement mis à la terre.
- Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz
- : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 5/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Respecter toutes les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes.

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes.

Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétylène AAS27 (dissous) (74-86-2)

DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	2675 mg/m³
A long terme - effets systémiques, inhalation	2675 mg/m³

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune établie.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Produit devant être manipulé dans un système clos.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées (si disponibles).

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés.

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

- Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.
- Protection de la peau : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388 - Gants de protection contre les risques mécaniques, niveau de performance 1 ou supérieur.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 6/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

- Divers	: Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique. Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée. Norme EN 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques. Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles. Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.
• Protection respiratoire	: Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d' exposition inconnue pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation.
• Risques thermiques	: Aucun ajout aux sections précédentes.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère.
Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
- État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gazeux
- Couleur	: Incolore.
Odeur	: Sans odeur. La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
pH	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Point de fusion / Point de congélation	: -80,8 °C
Point d'ébullition	: -84 °C
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Inflammabilité	: Gaz extrêmement inflammable.
Limites d'explosivité	: 2,3 – 100 vol %
Limite inférieure d'explosion	: 2,3
Limite supérieure d'explosion	: 100
Pression de vapeur [20°C]	: 44 bar(a)
Pression de vapeur [50°C]	: Non applicable.
Masse volumique	: Non applicable
Densité de vapeur	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Densité relative, liquide (eau=1)	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 0,9
Hydrosolubilité	: 1185 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: 0,37
Température d'auto-inflammation	: 305 °C
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité, cinématique	: Pas de donnée fiable disponible.
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes	: Pas de propriétés oxydantes.
- Coefficient d'équivalence oxygène (Ci)	: Non applicable.
Température critique [°C]	: 35 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Masse molaire	: 26 g/mol
---------------	------------

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 7/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir violemment avec les oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

Air, Oxydants.
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	: Pas d'effet toxicologique attendu avec ce produit si les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fertilité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fœtus	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par inhalation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations	: La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.
---------------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	: 242 mg/l
EC50 72h - Algae [mg/l]	: 57 mg/l

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 8/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

CL50 96 Heures - Poisson [mg/l] : 545 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable. Pénétration dans le sol non vraisemblable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit.

Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet sur la couche d'ozone.

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme.

Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère.

Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.eu>.

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

Liste des déchets dangereux (selon Décision de la Commission 2000/532/CE telle qu'amendée) : 16 05 04*: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

A fin d'élimination, faire reprendre la bouteille de gaz par le fournisseur, exclusivement. La bouteille contient une matière poreuse qui peut contenir des fibres d'amiante et qui est saturée d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

N° ONU : 1001

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 9/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID)	: ACÉTYLÈNE DISSOUS
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)	: Acetylene, dissolved
Transport par mer (IMDG)	: ACETYLENE, DISSOLVED

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



2.1 : Gaz inflammables.

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe	: 2
Code de classification	: 4F
Danger n°	: 239
Restriction de passage en tunnels	: B/D - Transport en citerne: passage interdit dans les tunnels des catégories B, C, D et E. Autre transport: passage interdit dans les tunnels des catégories D et E

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s)	: 2.1
---	-------

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s)	: 2.1
Fiches de Sécurité (FS) - Incendie	: F-D
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage	: S-U

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID)	: Non déterminé.
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)	: Non déterminé.
Transport par mer (IMDG)	: Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID)	: Aucun(e).
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)	: Aucun(e).
Transport par mer (IMDG)	: Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID)	: P200
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)	
Avion passager et cargo	: Forbidden.
Avion cargo seulement	: 200.
Transport par mer (IMDG)	: P200

Mesures de précautions pour le transport	: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
--	--

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 10/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Restrictions d'emploi : Aucun(e).
Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Inclus.

Directives nationales

Référence réglementaire : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 11/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

Abréviations et acronymes	: ETA-Estimation de la Toxicité Aigue
	CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.
	REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
	EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
	N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)
	EPI - Equipements de protection individuelle
	LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
	RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
	PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
	vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.
	STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
	CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
	EN - European Norm -Norme Européenne
	UN - United Nations - Nations Unies
	ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
	IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
	IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
	RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
	WGK - Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau
	STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée.
	UFI : Identifiant Unique de Formulation
	: S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.
Conseils de formation	: Classification selon les procédures et méthodes de calcul du règlement (CE) 1272/2008
Autres données	CLP .
	Les références bibliographiques et les sources de données importantes sont gérées dans le document 169 de l'EIGA: "guide de classification et d'étiquetage", qui peut être téléchargé à l'adresse http://www.Eiga.eu .

Texte intégral des phrases H et EUH	
Flam. Gas 1A - Chem. Unst. Gas A	Gaz inflammables, catégorie 1A, gaz chimiquement instable A
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Press. Gas (Diss.)	Gaz sous pression : Gaz dissous

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 12/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

: Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.
Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 13/21
		Edition révisée n° : 2.53
		Date de révision : 2023-06-19
		Remplace la version de : 2023-04-28
Acétylène AAS27 (dissous)		001GIS
		Pays : FR / Langue : FR

Annexe à la fiche de données de sécurité

Cette annexe documente les scénarios d'exposition (SEs) concernant les utilisations identifiées pertinentes de la substance enregistrée. Les SEs détaillent des mesures de protection des travailleurs et de l'environnement à appliquer en plus de celles décrites dans les rubriques 7, 8, 11, 12 et 13 de la FDS en vue de s'assurer que l'exposition potentielle des travailleurs et de l'environnement restent dans des limites acceptables pour chacune des utilisations.

Table des matières de l'annexe

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Formulation de mélanges dans des récipients sous pression.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	14
Transvasement dans des récipients sous pression.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	14
Calibration d'appareils d'analyse.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	14
Matière première pour des procédés chimiques.	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	14
Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .	EIGA001-1	Utilisations industrielles en milieu confiné.	14
Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .	EIGA001-2	Utilisations professionnelles.	17
Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .	EIGA001-3	Utilisation grand public	20

1. EIGA001-1: Utilisations industrielles en milieu confiné.

1.1. Rubrique des titres

Utilisations industrielles en milieu confiné.

Réf. SE: EIGA001-1

Date de révision: 01/10/2016

Processus, tâches, activités pris en compte

Utilisations industrielles dans des systèmes fermés ou confinés, y compris les transferts de produits et les activités de laboratoires connexes.

Environnement

Descripteurs d'utilisation

CS1

Travailleur

Descripteurs d'utilisation

CS2

Méthode d'évaluation

ECETOC TRA 2.0

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale:

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.

Concentration de la substance dans le produit

≤ 100 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

Le tonnage réellement traité sur le site n'est pas considéré comme pouvant influencer les immissions dues à ce scénario car il n'y a pratiquement pas de rejets dans l'environnement.

Jours d'émissions (jours/an):

260

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Les opérateurs doivent recevoir une formation pour minimiser les rejets.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Le contrôle des eaux usées n'est pas à envisager car il n'y a pas de rejets directs dans les eaux usées.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Voir la rubrique 13 de la FDS.

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Pas de données supplémentaires.

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs:**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit

Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.

Concentration de la substance dans le produit

≤ 100 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Le tonnage réellement traité par équipe n'est pas considéré comme pouvant influencer l'exposition pour ce scénario. Par contre, la combinaison du type d'utilisation avec le niveau de confinement et d'automatisation (tel que reflété dans les conditions techniques) sont les facteurs déterminant le potentiel des émissions intrinsèques aux différentes activités.

Durée d'exposition

≤ 8 h/jour

Couvres des fréquences max. de:

5 jours/semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Voir la rubrique 2 et 7 de la FDS

Utiliser le produit dans un système fermé.

Maintenir un niveau adéquat de ventilation générale ou contrôlée lors de travaux de maintenance.

Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation pour minimiser leur exposition.

Une supervision doit être en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) sont en place et correctement utilisées et que les conditions d'exploitation (OC) sont respectées.

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Voir la rubrique 8 de la SDS.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux:

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

1.3.2. Exposition du travailleur:

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

1.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

1.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
-----------------------	---

1.4.2. Santé

Guide - Santé	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
---------------	---

2. EIGA001-2: Utilisations professionnelles.

2.1. Rubrique des titres

Utilisations professionnelles.

Réf. SE: EIGA001-2

Date de révision: 01/10/2016

Processus, tâches, activités pris en compte

Utilisations professionnelles, y compris les transferts de produit, en environnement non-industriel.

Environnement

Descripteurs d'utilisation

CS1

Travailleur

Descripteurs d'utilisation

CS2

Méthode d'évaluation

ECETOC TRA 2.0

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale:

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.

Concentration de la substance dans le produit

≤ 100 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation pour minimiser leur exposition.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Voir la rubrique 13 de la FDS.

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Des systèmes clos sont utilisés pour prévenir des rejets intempestifs.

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs:

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.
Concentration de la substance dans le produit	≤ 100 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition	
Le tonnage réellement traité par équipe n'est pas considéré comme pouvant influencer l'exposition pour ce scénario. Par contre, la combinaison du type d'utilisation avec le niveau de confinement et d'automatisation (tel que reflété dans les conditions techniques) sont les facteurs déterminant le potentiel des émissions intrinsèques aux différentes activités.	
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour
Couvres des fréquences max. de:	5 jours/semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Utiliser le produit dans un système fermé.	
Maintenir un niveau adéquat de ventilation générale ou contrôlée lors de travaux de maintenance.	
Voir la rubrique 2 et 7 de la FDS	
Veiller à ce que les opérateurs reçoivent une formation pour minimiser leur exposition.	
Une supervision doit être en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) sont en place et correctement utilisées et que les conditions d'exploitation (OC) sont respectées.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Voir la rubrique 8 de la SDS.	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.	

2.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition environnementaux:

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

2.3.2. Exposition du travailleur:

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

Scénario d'exposition

Acétylène AAS27 (dissous)

Annexe à la fiche de données de sécurité

Numéro de référence: 001GIS

N° CAS: 74-86-2 Forme du produit: Substance État physique: Gazeux

2.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

2.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
-----------------------	---

2.4.2. Santé

Guide - Santé	Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.
---------------	---

3. EIGA001-3: Utilisation grand public

3.1. Rubrique des titres

Utilisation grand public

Réf. SE: EIGA001-3

Date de révision: 02/12/2019

Processus, tâches, activités pris en compte

Utilisation grand public
Utiliser comme carburant.

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: ERC9a, ERC9b

ERC9a

Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b

Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.

Concentration de la substance dans le produit

≤ 100 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Pas de données supplémentaires.

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Voir la rubrique 13 de la FDS.

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Des systèmes clos sont utilisés pour prévenir des rejets intempestifs.

3.2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs: PC13

PC13

Carburants

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Voir la rubrique 9 de la FDS, Pas de données supplémentaires.

Concentration de la substance dans le produit

≤ 100 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Le tonnage réellement traité par équipe n'est pas considéré comme pouvant influencer l'exposition pour ce scénario. Par contre, la combinaison du type d'utilisation avec le niveau de confinement et d'automatisation (tel que reflété dans les conditions techniques) sont les facteurs déterminant le potentiel des émissions intrinsèques aux différentes activités.

Durée d'exposition

≤ 8 h/jour

Couvres des fréquences max. de:

5 jours/semaine

Mesures relatives à l'information et aux conseils pour les consommateurs y compris protection et hygiène personnelles

Voir la rubrique 8 de la SDS.

Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs

Utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.

3.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source**3.3.1. Rejet et exposition environnementaux: ERC9a, ERC9b**

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

3.3.2. Exposition du consommateur: PC13**Information concernant le sous-scénario**

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise.

3.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE**3.4.1. Environnement**

Guide - Environnement

Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.

3.4.2. Santé

Guide - Santé

Vérifier que les RMMs et les OCs sont ceux décrits plus haut ou d'une efficacité équivalente.

Fin du document